



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'un nouveau quartier d'habitat à Gannat (03800)
Domaine de la Malterie 1

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE GANNAT

Raison sociale

COMMUNE

N° SIRET

2 1 0 3 0 1 1 8 0 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

POUZADOUX

☐ Monsieur

Prénom(s)

VERONIQUE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aire de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages, collectifs de caravanes ou de résidence mobiles de loisirs	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet la Malterie 1 prévoit la création de 2 macro-lots à bâtir desservis par l'aménagement d'une voirie (dont 35 places de stationnement) et de réseaux divers, et d'un parking de 49 places, sur la friche industrielle de la Malterie.

Le projet de 35 stationnements sera accessible depuis la Rue de l'Egalité à l'Ouest de l'opération. Celui de 49 emplacements sera accessible depuis la Rue des Augustins au Sud.

La superficie des stationnements représente 1 054 m² soit 7% de la superficie totale de l'opération.

Le projet s'inscrit dans une opération d'ensemble comprenant à plus long terme le développement de la Malterie 2 et qui fera l'objet d'une demande de permis d'aménager spécifique.

4.2 Objectifs du projet

cf annexe 1 jointe au dossier

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Terrassements généraux et dépollution du site selon les prescriptions du plan de gestion de Sapege (Avril 2026-V2)
Réalisation des parking et accès
Réalisation de l'ensemble des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale pour viabilisation des lots
Empierrement de la chaussée et des stationnements
Pose des bordures
Réalisation des revêtements de surface (enrobé grenaillé, dalles alvéolaires perméables pré-cultivées)
Plantation d'arbres pour ombrager les stationnements, à minima 1 pour 4 emplacements conformément au PLU

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit de créer 2 macro-lots. L'un destiné à la construction de logements seniors (macro-lot 1) et l'autre voué la construction de logements collectifs (macro-lot 2). Ils représentent des superficies respectives de 3890m² et 2134m² environ.
Les zones de stationnements, objet de la présente demande d'examen au cas par cas sont des espaces publics dont l'entretien incombe à la mairie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du lotissement : Superficie des lots à bâtir : Superficie des espaces publics totaux : Superficie affectée aux stationnements :	13 344 m ² 6 024 m ² 6 270 m ² 1 050 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Rue des Augustins

Lieu-dit :

Localité : GANNAT

Code postal : 0 3 8 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 6 ° 0 5 , 5 9 " N Lat. : 3 ° 1 1 , 4 0 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de GANNAT : le proje se situe en zone 1AU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Par arrêté préfectoral n°239/2023 signé le 26 janvier 2023, la préfète a approuvé les cartes stratégiques de la 4ème échéance des infrastructures de transport terrestre sur le territoire du département de l'Allier. La commune de GANNAT est concernée par une infrastructure bruyante : la RD 2009.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se trouve dans le périmètre de protection de l'Eglise Sainte-Croix et Saint-Etienne. Le dossier de permis d'aménager est donc soumis à l'Architecte des Bâtiments de France qui a été sollicité lors de l'élaboration du plan d'aménagement et qui n'a pas émis d'avis défavorable sur la position des zones de stationnement.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Retrait gonflement des argiles (AP n°3417/2008 du 22/08/2008). Le site est classé en aléa moyen.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Dans le cadre du projet, un diagnosstic de pollution a été réalisé par le bureau d'études SAFEGE en 2024, afin de mettre en oeuvre un plan de gestion visant à réduire les risques résiduels. Le plan de gestion définitif est joint en annexe (Avril 2026-V2)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est excédentaire en matériaux du fait de la nécessité d'évacuer les terres polluées. En effet, il n'y a pas suffisamment de place disponible sur le site pour stocker les matériaux extraits pollués. Les volumes correspondent à ceux quantifiés dans l'étude du plan de gestion de Safege, selon le scénario 1 retenu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le réseau eau potable existe au droit de l'opération. Il est suffisamment dimensionné. Idem pour le réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une étude écologique a été réalisée par le bureau d'études Crexeco en 2024. Le diagnostic établi sur la base des données naturalistes disponibles et sur les différentes campagnes de terrain conclut à des enjeux écologiques faibles. Les préconisations listées au chapitre 10 du rapport ont été prises en compte dans la composition du projet. Elles le seront aussi pour la phase travaux (Annexe 2).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risques de retrait-gonflement des argiles en aléa moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Voir annexe 1

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Voir annexe 1
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les circulations d'engins de chantier pour l'aménagement du projet pourront être source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Nuisances liées à la circulation et aux stationnements de véhicules légers.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En période hivernale, les feux des véhicules produisent des émissions lumineuses, notamment le matin et le soir, ceci de manière ponctuelle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Gaz d'échappements en phase chantier et en phase d'exploitation (circulation).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Seules des eaux de ruissellement sur la voirie seront générées. Celles-ci seront connectées à une tranchée drainante raccordée au réseau unitaire de la Rue des Augustins. Les eaux usées issus des lots seront renvoyées dans le réseau séparatif de la rue de la Croix des Rameaux au nord de l'opération
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Voir annexe 1
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le diagnostic archéologique préventif a été rédigé par la DRAC. Aucun contrainte particulière n'impacte les zones de stationnements. Une zone spécifique concernant la zone nord du lot 1 et figurée sur le projet est concernée par la présence de vestiges archéologiques. Aucun terrassement n'y sera réalisé. Une autre zone, située entre le jardin public et l'école Sainte-Proculé nécessitera une fouille complémentaire afin d'y positionner les réseaux et la tranchée drainante
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site se présente sous forme d'une friche au coeur de quartiers d'habitats depuis 1982. L'aménagement a pour but d'offrir du logement et de répondre en ce sens à la demande observée par la mairie de Gannat. Les activités humaines seront donc renforcées. Elles resteront cependant paisibles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Imperméabilisation :

L'augmentation de l'imperméabilisation des sols par la création d'une voirie en enrobé grenaillé sera compensée par d'une part la création des places de stationnements en matériaux perméables (dalles alvéolaires pré-cultivées posées sur des matériaux drainants 40/80 et 20/40), la création de cheminements en sable et la création d'une surface importante d'espaces verts, et d'autre part par la création d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales. Il s'agira d'une tranchée drainante constituée de matériaux 20/40 ayant un indice de vide de 30%. Elle sera équipée avant rejet dans le réseau unitaire de la Rue des Augustins, d'un ouvrage de régulation calibré à 4 l/s.

Elle aura également un rôle épuratoire en retenant les fines et éventuelles pollutions et de ce fait aucun séparateur hydrocarbures ne sera installé.

Santé humaine : Mise en place d'un plan de gestion des pollutions. Le règlement du permis d'aménager interdit de plus de construire des bâtiments avec caves, la création de puits et l'usage des eaux souterraines, les jardins potagers et les arbres fruitiers.

Phase travaux : préservation des haies et boisement en périphérie de la zone aménagée, matérialisation de l'emprise des travaux, mise en place de bonnes pratiques environnementales de chantier, contrôle de la dissémination des plantes exotiques envahissantes, plantation de haie (cf étude CREXECO chapitre 10).

Insertion paysagère : plantations d'arbres, conservation des haies, aménagements paysagers, choix de matériaux clairs atténuant la création d'îlots de chaleur.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir annexe 1

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 1	☒
2	Pré-diagnostic écologique	☒
3	Diagnostic pollution et plan de gestion (V1)	☒
4	Plan de gestion et analyse des risques résiduels (Avril 2026 - V2)	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

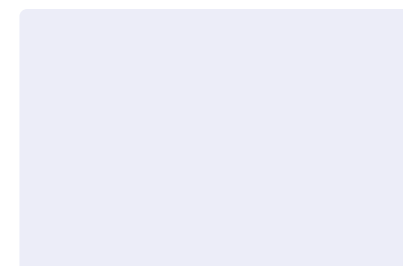
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

26

Extensio
n

Nom de la voie

Place Hennequin

Code postal

3 8 0 0

Localité

GANNAT

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

POUZADOUX

Prénom

VERONIQUE

Qualité

MAIRE

Tél

04.70.90.00.50

Fax

Courriel

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--